

Akhannouch : "La vision de l'ANEF vise à concilier le développement et la préservation des ressources forestières"

Actualité Maroc

Posté par: Administrateur

Publié le : 21-04-2023 11:51:10

Akhannouch : "La vision de l'ANEF vise à concilier le développement et la préservation des ressources forestières"

La nouvelle vision de l'Agence nationale des eaux et forêts (ANEF) ambitionne de concilier le développement socio-économique des populations et la préservation des ressources forestières à travers un mode de gestion intégré et durable, a affirmé mardi le Chef du gouvernement Aziz Akhannouch.

Akhannouch, qui présidait le 2ème Conseil d'Administration de l'ANEF, a précisé que cette conciliation « passera par la mise en place d'un nouveau modèle d'approche participative qui sous-entend la participation effective des populations riveraines dans le processus décisionnel forestier et l'appropriation des actions de développement de la forêt », a rapporté l'Agence dans un communiqué.

L'ANEF permettra, ainsi, d'assurer la mission de conservation et de valorisation des écosystèmes forestiers en mettant en place une gestion dynamique des espaces tournés vers la performance en rendant le secteur plus compétitif, moderne et créateur de richesses, a relevé le Chef du gouvernement.

L'objectif étant, d'une part, de valoriser le potentiel productif de la forêt et d'autre part, de développer une offre écotouristique adaptée, a-t-il dit, notant que la valorisation attendue de tout ce potentiel passera également par la mobilisation du secteur privé.

Les 10 parcs nationaux seront reclassés selon une approche plus concrète leur permettant de bénéficier de modes de gestion spécifiques pour maximiser l'efficacité en termes de valorisation et de préservation des ressources forestières, a fait savoir M. Akhannouch, précisant que le Parc national d'Ifrane a été désigné, à cet effet, comme pilote où cette approche est amorcée.

Depuis sa création dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie « Forêts du Maroc 2020-2030 », lancée par SM le Roi Mohammed VI le 13 février 2020, l'Agence s'est attelée au déploiement des chantiers et des différents programmes qui relèvent des quatre axes majeurs prévus par la stratégie, s'est félicité M. Akhannouch.

Ces différents chantiers sont réalisés conformément aux orientations retenues qui visent à faire de la forêt marocaine un territoire de développement, géré selon une approche participative et durable, créateur de biens et services et préservant la biodiversité, a-t-il poursuivi.

De son côté, le directeur général de l'ANEF, Abderrahim Houmy, a passé en revue les faits marquants de l'année 2022, à savoir la mise en place des structures centrales et déconcentrées de l'Agence suite à l'approbation des outils de gestion par le 1er Conseil d'administration tenu le 6 avril

2022, ainsi que la poursuite, dans un rythme convenu, du déploiement des différents chantiers engagés.

Il a également rappelé le contexte climatique particulier de l'année 2022 qui a été marqué par une sécheresse importante ayant entraîné des incendies de forêts exceptionnels, avant de présenter le plan d'action de l'Agence pour l'année 2023.

Dans le cadre de ce plan d'action, plusieurs projets, d'une enveloppe globale de 2,678 milliards de dirhams, seront mis en oeuvre avec et ce dans chacun des axes majeurs de la stratégie, a-t-il annoncé.

Il s'agit de "Réinventer et structurer l'approche participative", "Différencier et développer les espaces selon leur vocation", "Investir et moderniser le coeur du métier du forestier" et enfin "Refonder l'institution et adapter le cadre légal régissant le secteur forestier".

Selon l'ANEF, après débat et en fin de réunion, le Conseil a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises.

Ont participé à cette réunion le ministre de l'Équipement et de l'Eau, le ministre de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, le ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, le ministre de l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences, la ministre du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie sociale et solidaire, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, la ministre de la Transition Énergétique et du Développement durable, le ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, le ministre délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de l'Administration de la Défense nationale et le ministre délégué auprès de la ministre de l'Économie et des Finances, chargé du Budget.